

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## RÉSOLUTION D'ACTION DU 47<sup>ème</sup> CONGRES

Juin 2012 : François Hollande est élu à la présidence de la République. Il fait de la jeunesse, de la Justice, de l'Éducation Nationale ses priorités et désigne la finance comme son ennemi. Dès son arrivée, la Garde des Sceaux avait annoncé la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs et la refonte de l'Ordonnance de 45.

Mars 2015 : les TCM ne sont toujours pas supprimés et la réforme de l'ordonnance de 45 est reportée sine die. Les cadeaux au patronat se comptent en millions. La loi MACRON qui ouvre la voie au démantèlement d'un certain nombre d'acquis sociaux est adoptée par la force du 49,3. Le budget de l'État entraîne une baisse de 21 milliards des dépenses publiques au nom des politiques d'austérité censées apporter des solutions à la crise économique.

Loin de prouver son efficacité, cette politique plonge de plus en plus de personnes dans la précarité et affaiblit les services publics au moment même où ceux-ci devraient garantir un accès égal aux droits fondamentaux de chacun.

Ces régressions entraînent de la désespérance sociale, des replis individualistes et la peur de l'autre. Nous assistons à la propagation d'idées réactionnaires, racistes, homophobes et clivantes qui favorisent la montée de l'extrême droite.

**De ce point de vue, les personnels de la PJJ sont les témoins privilégiés des effets destructeurs d'une situation sociétale qui amplifie les phénomènes d'exclusion de toute une frange de la jeunesse. Parmi elle, les mineurs isolés étrangers et les « ROMS » sont les exclus des exclus.**

**Dans ce contexte, le rassemblement historique du 11 janvier ne masque pas une fracture sociale qui appelle des réponses politiques ambitieuses.**

En effet, comment serait-il possible aujourd'hui de combattre l'exclusion, l'isolement et la paupérisation des jeunes sans changer de politique économique pour combattre les inégalités qui se creusent dangereusement ? Pourtant le gouvernement persiste dans l'application d'une politique d'austérité et de casse des services publics.

**Face à cette situation, le mouvement social et syndical porte la responsabilité de créer les conditions de mobilisation porteuses d'espoir et d'alternatives sociales et économiques.**

**Suite aux attentats de début janvier, le premier ministre a annoncé des mesures pour lutter contre le terrorisme, focalisées sur le renforcement des services de renseignements.** Concernant la PJJ, il a annoncé la création d'une unité de renseignements. Pour traduire cette commande politique, la DPJJ a décidé de créer une cellule de veille et d'information ainsi que des postes de référents laïcité/citoyenneté en DT et en DIR. Il est notamment prévu que ces référents participent aux instances mises en place par les préfets, conformément à la note de juin de 2014 qui prévoit le renforcement de la coopération des services de l'État. **Le danger est grand que ces référents servent principalement à faire remonter des informations et que leur rôle se réduise à organiser des stages de formation à la laïcité, ce à quoi nous nous opposons.** De plus, dans la continuité des attaques du secret professionnel introduites par la loi de prévention de la délinquance de 2007, le risque de pressions sur les personnels pour faire remonter des informations nominatives est important.

Le SNPES/PJJ/FSU rappelle que seuls les magistrats sont destinataires des informations détenues par les professionnels dans le cadre de l'accompagnement des jeunes.

**Parallèlement, la DPJJ crée 18 postes d'éducateurs ainsi que 82 postes de psychologues. Ces derniers, pour un certain nombre, seront affectés en hébergement pour permettre le rétablissement d'un temps plein, ce que nous réclamions depuis des années.** Ainsi, les priorités politiques du moment peuvent trouver des marges budgétaires ! Par ailleurs, nous dénonçons le choix de la DPJJ sur proposition des DIR, d'affecter des postes de psychologues dans des UEAT et dans des lieux de détention (EPM, QM). Ce choix laisse entendre que ces professionnels pourraient donner une expertise rapide des suspicions de radicalisation d'un jeune au moment d'un déferrement ou seraient à même d'alerter et de prévenir cette radicalisation en milieu fermé. Au contraire, comme pour l'hébergement, ces postes doivent renforcer la pluridisciplinarité dans les services de milieu ouvert et d'insertion. C'est dans ces lieux de prise en charge que l'on peut le mieux accompagner les adolescents dans la construction de leur personnalité et de leur identité. Cet accompagnement nécessite du temps et une prise en compte de la problématique de chacun.

**Car c'est bien l'éducation qui aujourd'hui doit être la priorité. C'est dans le lien à l'autre que les adolescents en manque de repères peuvent grandir et intégrer les valeurs de respect de l'autre.** Le contrôle, la soumission et la mise à l'écart provoquent au contraire rejet et révolte de la part des jeunes. Or aujourd'hui, la logique de l'enfermement continue de prévaloir sur une éducation protectrice et émancipatrice.

**Comment dans les quartiers et banlieues reléguées autant que dans les zones rurales sinistrées, les jeunes qui vivent au quotidien des humiliations, des discriminations et du harcèlement policier, pourraient-ils partager les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté ?**

Plutôt que de s'adapter aux commandes politiques du gouvernement, l'Administration doit plus que jamais prioriser les missions éducatives.

Malgré les déclarations de principe de la DPJJ, les conditions de travail dans les unités continuent de se dégrader sur fond d'un management autoritaire : chantage à l'activité pour maintenir les moyens, fermetures ou menaces de fermeture, infantilisation des personnels et difficulté pour eux à faire valoir leurs droits. Dans ce contexte de pressions, les agents précaires, les stagiaires pré affectés, les personnels administratifs et techniques sont les premiers touchés.

Les personnels de milieu ouvert peuvent de moins en moins faire face à la dégradation de la situation des jeunes et des familles. Même lorsqu'elles sont respectées, les normes de travail existantes sont devenues intenable.

De nombreux hébergements sont en grande difficulté. Les équipes sont confrontées à la multiplication des accueils immédiats et à la politique de remplissage de la place vacante. Ils n'ont plus le temps de travailler au plus près des besoins de chaque jeune accueilli. Les phénomènes de violence existants s'inscrivent dans l'incapacité de l'administration à garantir un cadre protecteur aussi bien pour les personnels que pour les jeunes.

Comment, dans de telles conditions, l'ambition affichée dans la note d'orientation de la DPJJ d'assurer la continuité du parcours des adolescents peut-elle véritablement se concrétiser alors que la diversité des solutions de placement est réduite à peau de chagrin?

Le secteur de l'insertion, quant à lui, reste le grand oublié de la DPJJ. Démantelé par les restructurations successives, il constituait pourtant un lieu ressource adapté au parcours individuel des jeunes exclus des dispositifs de droit commun.

La structuration interrégionale actuelle relève d'une logique d'économies budgétaires qui conduit à une organisation incohérente et inefficace. Parmi d'autres, l'exemple des DOM intégrés dans la région parisienne est emblématique de ces choix technocratiques, guidés par la seule logique comptable.

**Les empêchements au déploiement de la pluridisciplinarité s'ajoutent aux attaques sur les espaces de pensée et de réflexion collective. Cela participe à la perte de sens du travail, à la remise en cause de l'autonomie pédagogique des équipes et au repli sur soi des personnels. A cela, s'ajoute l'appauvrissement de la formation initiale des éducateurs qui aujourd'hui n'est pas à la hauteur des exigences du métier.**

De façon générale, l'absence des services publics dans un certain nombre de villes et de départements pourtant sinistrés contribue aussi à la rupture des parcours

**Face à la misère sociale qui se développe et aux situations de plus en plus dégradées des jeunes confiés à la PJJ, nous n'acceptons pas les listes d'attente, l'absence de solutions de placement éducatif, la disparition du secteur de l'insertion, car c'est cela qui participe à l'abandon de la jeunesse en difficulté. Nous n'acceptons pas la rigueur budgétaire. Au contraire des moyens ambitieux pour la jeunesse et la PJJ doivent être alloués !**

Le manque de perspectives dans l'évolution des carrières, le gel du point d'indice, les mesures de saupoudrage (Nouvel Espace Statutaire pour les éducateurs) qui elles-mêmes tardent à se mettre en place, sont symptomatiques de l'absence de reconnaissance du travail des personnels.

**Le congrès du SNPES/PJJ/FSU réaffirme que ce sont les questions d'éducation, d'égalité sociale, de perspectives économiques, de reconstruction de liens avec la jeunesse la plus en difficulté qui doivent être les priorités du gouvernement.**

Le Congrès du SNPES/PJJ/FSU ne se satisfait pas de l'abandon par le gouvernement de la réforme de l'Ordonnance de 1945. Il continue de lutter pour une réforme progressiste qui prend résolument le parti pris de l'éducation de la jeunesse en difficulté et réaffirme la primauté de l'éducatif sur les réponses répressives. Le Congrès du SNPES/PJJ/FSU continue d'exiger la réaffectation des moyens dévolus à l'enfermement en direction des services éducatifs.

**Le Congrès du SNPES/PJJ/FSU appelle :**

- **A être partie prenante des initiatives unitaires pour la défense des droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers et des enfants « Roms ».**
- **A s'opposer à toute forme de stigmatisation des jeunes et notamment en s'opposant à la remontée d'informations nominatives dans le cadre du plan anti radicalisation.**
- **Les professionnels à se mobiliser collectivement dans leurs unités avec l'appui des sections locales du SNPES/PJJ/FSU. Aujourd'hui, il faut imposer d'autres normes de travail, d'autres conditions de travail et la fin du management autoritaire et infantilisant.**

**Pour défendre des moyens ambitieux pour le service public qui garantissent la qualité des prises en charge comme les conditions de travail des personnels, le Congrès du SNPES/PJJ/FSU appelle l'ensemble des personnels à être en grève et à manifester le 9 avril 2015 contre les politiques d'austérité, à l'appel de l'intersyndicale (FSU, CGT, Solidaires, FO). Pour s'opposer à la politique économique et sociale du gouvernement, il appelle à faire du 9 avril un premier rendez-vous de mobilisation qui devra trouver des prolongements.**